



## Organismes de formation

Identification De Convention  
Collective - IDCC 1516

### Les activités

La branche réunit **les établissements de formation professionnelle continue** (diplômante, certifiante ou qualifiante) créés par des personnes physiques ou morales. La formation continue d'adultes représente la grande majorité de l'offre (près de 68 %).

**Type d'activités** : pédagogie (formateurs, coaches, ingénieurs pédagogiques...), développement (commerciaux, chargés de marketing et de communication), fonctions support (administration, RH, gestion, informatique).

## Chiffres clés 2022



**13310**  
entreprises

Source : France compétences



**86533**  
salariés en ETP

Source : France compétences



**20533**  
salariés formés via AKTO (hors  
alternance)

Source : AKTO



**9873**  
alternants

Source : AKTO



**604**  
demandeurs d'emploi formés

Source : AKTO

## Les principaux enjeux

- ✓ **La transition numérique** touche à la fois les activités de formation et les fonctions supports, un tournant ayant été pris depuis la crise sanitaire. La Covid-19 a contraint les organismes à dispenser des formations entièrement à distance, cette modalité correspondant désormais à une attente de la clientèle.

Exemple :

- l'intégration de nouveaux formats pédagogiques (Moocs, multimodalité, e-learning et mobile learning -formation sur smartphone-, etc.) induisent des montées en compétences côté formateurs et ingénieurs pédagogiques ;
- l'évolution de l'offre de formation en lien avec les nouveaux métiers du numérique (spécialistes de la data et de l'Intelligence Artificielle, du community management -gestion de communauté-, du marketing digital...)

- ✓ **Des évolutions législatives** qui poussent à une plus grande professionnalisation des organismes de formation, avec le renforcement de la régulation des prestations de formation, à travers de nouvelles exigences en termes de qualité (Qualiopi) et de certification. Ces évolutions législatives entraînent également une approche plus individuelle des parcours de formation. La loi du 5 mars 2014 [Relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale](#), puis la loi [Pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) du 5 septembre 2018

Exemple :

- la création du Compte Personnel de Formation (CPF) par la loi de 2014 conduit à de nouvelles relations clients et stratégies commerciales
- l'individualisation des parcours de formation, conséquence de la loi de 2018, nécessite une adaptation organisationnelle de la branche

- ✓ **Les travaux d'adaptation des certifications de branche**, qui participent à la montée en compétence des salariés de la branche au regard notamment de l'évolution des métiers.

**Pour répondre à ces enjeux, la branche des Organismes de formation se fixe plusieurs priorités en 2023-2024 :**

- ✓ Elargir le recrutement en se tournant vers des publics éloignés de l'emploi, et notamment les travailleurs handicapés (réalisation d'une étude sur la réalité des pratiques au sein des organismes de formation),
- ✓ Faire monter en compétences les salariés sur les sujets numériques, pour la pédagogie comme pour les fonctions supports,
- ✓ Expérimenter et capitaliser sur les actions menées en région,
- ✓ Cartographier les métiers de la branche et identifier les trajectoires professionnelles,
- ✓ Recenser les besoins en compétences,
- ✓ Diagnostiquer et accompagner la maturité Responsabilité sociale des entreprises (RSE) des entreprises (avec l'EDEC\* de la branche)

## Les métiers qui recrutent

- ✓ formateur(rice)
- ✓ conseiller(ère) en insertion professionnelle
- ✓ conseiller(ère) commercial en formation

## Les métiers en mutation

- ✓ ingénieur(e) pédagogique
- ✓ concepteur(rice) multimodal

## Les actions phares de 2023

- ① la mise en œuvre et le déploiement d'une **contribution conventionnelle**, prévue par l'[accord de branche du 18 décembre 2020](#) sur la formation professionnelle et le développement des compétences, étendu par arrêté du 21 mai 2021, qui traduit la politique de formation menée par la branche
- ① la mise en place d'une **offre de formation actions collectives** spécifiques aux métiers de la branche
- ① l'élaboration **d'études prospectives et la mise à disposition d'outils** dans le cadre de l'EDEC\* de la branche (sur les métiers et compétences des organismes de formation, les trajectoires professionnelles, leurs évolutions stratégiques, la RSE...)
- ① la rénovation des **certifications métiers** : CQP\*\* « Assistant de formation » et « Conseiller commercial en formation »
- ① la **promotion des métiers** (fiches métiers, brochures ONISEP, vidéos...)
- ① la **participation à la campagne alternance** d'AKTO et au site web [#icicestmaplace](#)

\* Engagement de développement des compétences

\*\* Certificat de qualification professionnelle